



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2025-29

OBJET : Semaine Bleue – Signature d'un contrat pour une prestation d'animation musicale africaine – Résidence CLAIREFONTAINE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir la proposition de l'Association culturelle franco-sénégalaise SUFU AFRICA pour l'organisation d'une prestation d'animation musicale africaine à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition d'une prestation d'animation musicale africaine de l'Association culturelle franco-sénégalaise SUFU AFRICA, 33 rue Jean-Etienne Guettard 91150 ETAMPES.

ARTICLE 2 : Cette animation, d'un montant de 1 000,00 € TTC, sera réalisée à l'occasion de la Semaine Bleue le mardi 7 octobre 2025, à partir de 14 heures 30, à la Résidence Clairefontaine.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- l'Association culturelle franco-sénégalaise SUFU AFRICA,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le 27/08/2025

Gilbert DALLERAC
Vice-Président



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 05/09/25